



**Contrat de carte à points
Amap produits laitiers
LA FERME DES DAHLIAS**



CERNAY

Saison 2023/2024

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent **contrat d'engagement** est signé entre :

Le producteur	Le consomm'acteur
SARL DES DAHLIAS Sophie et Joël PFAUWADEL	NOM, prénom
Chemin Linnigasse	Adresse.....
68500 BERRWILLER	Code postal, commune
joel.pfauwadel123@orange.fr 03 89 28 20 11	Mail
	Tél

N° d'adhérent :

Membre de l'ama LA FERME DES DAHLIAS : oui – non

Valeur du point : 1,12 €

Pour l'ama LA FERME DES DAHLIAS, vous pouvez acquérir une carte à points **d'une valeur mini de 20 points (soit 22,40€) et d'une valeur maxi de 40 points (soit 44,80 €)** sans date limite d'utilisation, et renouvelable sous conditions.

Attention ! : S'il suffit d'être adhérent à ThurAmap pour prendre une carte à points, seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'ama Produits Laitiers, pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de SARL DES DAHLIAS

Lait cru (1L)	1 pt
Fromage blanc nature (+/- 500gr)	3 pts
Fromage blanc assaisonné (+/- 500gr)	3 pts
Fromage affiné (+/- 250gr)	3,50 pts
Fromage frais (+/- 100gr)	1 pt
Yaourt nature (+/- 500ml)	2 pts
Yaourt aux fruits (+/- 500ml)	2,50 pts
Crème dessert chocolat (+/- 500ml)	2,50 pts
Crème épaisse (+/- 25cl)	2 pts
Plaquette de beurre (+/- 125gr)	2 pts

Etabli en 1 exemplaire à, le et signé par les parties :

Le producteur	Le consomm'acteur
(signature).....	(signature).....

Rappel : valeur du point = 1,12 €

Dates (souscription, renouvellement ou utilisation)	Approvisionnement de la carte (ou report solde carte de la saison précédente)	Débit (en points)	Crédit (en points)